

LE VOLUME DE TRAVAIL ET SON PARTAGE ÉTUDE COMPARATIVE DE SEPT GRANDS PAYS

Michel HUSSON *

Le partage dont il est question ici désigne le mode de répartition des heures de travail entre un certain nombre de personnes disposant d'un emploi. Le choix de cette expression, qui renvoie souvent dans les débats de politique économique à l'idée d'un partage simultané du travail et des salaires, est destiné à rappeler qu'indépendamment des formes qu'il prend, ce "partage" s'effectue constamment.

En effet, un niveau donné d'activité économique requiert, compte tenu du niveau de la productivité du travail, un certain nombre d'heures de travail, autrement dit un certain **volume de travail**, pour reprendre l'expression assez naturelle proposée par André Gorz. Ce volume de travail va ensuite "s'incarner" en un certain nombre d'emplois, en raison de différents paramètres que l'on peut condenser en une grandeur abstraite, qui est la **durée moyenne apparente du travail**.

Une telle présentation suscite habituellement toute une série de réserves bien connues : on ne pourrait accepter un tel schéma, qui descend en cascade de la production au volume de travail, puis aux effectifs employés, parce qu'il existe toute une série de rétro-actions qui font que le niveau comme le contenu de la demande ne peuvent être tenus pour indépendants de la situation générale de l'emploi. Il n'empêche : on peut toujours après coup dresser un bilan de ce passage de la production à l'emploi, qui met en oeuvre des grandeurs abstraites liées par des déterminations plus comptables que causales, mais qui présente l'avantage de fournir un bilan quantitatif des régulations nationales et de leurs spécificités. Même en introduisant toutes les nuances souhaitables, cela conserve un sens (au moins en tant

* Chercheur à l'IRES

que problème économique à élucider) de constater par exemple que tel pays a créé beaucoup d'emplois à temps partiel, alors que tel autre a au contraire tendu à réduire de manière uniforme la durée du travail.

Ce travail de repérage sera mené avec l'objectif de dresser un panorama comparatif des évolutions observées sur la dernière décennie aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. Pour des raisons d'ordre statistique, l'Europe se réduira dans ce qui suit à ses quatre principaux pays (France, ex-RFA, Italie et Royaume-Uni) auxquels on a ajouté la Suède en raison de ses particularités en matière d'emploi et de durée du travail. La période retenue est la décennie 1979-1989, qui a l'avantage de minimiser les effets parasites des cycles de conjoncture propres à chaque pays. Le matériau de cette étude sera donc une base de données statistiques aussi homogène que possible, construite autour du croisement de trois principales grandeurs, la durée du travail, la proportion d'emplois à temps partiel, enfin la répartition des emplois par sexe. Sur tous ces points de méthode, on renvoie aux deux annexes portant sur les sources statistiques et leur traitement.

L'approche retenue pour ce travail est délibérément "objectiviste", voire comptable. Il s'agit d'explorer le corpus de données ainsi constitué en mettant en lumière un certain nombre de liaisons internes et d'évolutions caractéristiques de la dernière décennie, saisies à un niveau très quantitatif et très global. Il s'agit là d'un moment nécessaire de l'analyse, que l'on a choisi de ne pas alourdir inutilement par des renvois impressionnistes aux transformations institutionnelles ou aux mesures de politique économique : c'est l'empreinte qu'elles laissent sur les grandeurs statistiques qui constitue l'objet de cet article. Le texte se borne donc à signaler ici ou là de possibles articulations dont l'examen approfondi est remis à des travaux ultérieurs.

L'ÉVOLUTION DU VOLUME DE TRAVAIL

Le volume de travail, défini comme le nombre total d'heures travaillées, a faiblement augmenté sur l'ensemble de sept pays étudié ici. Alors que le PIB global croît de 2,7 % par an durant la décennie 1979-1989, le volume de travail n'a progressé que de 0,8 % sur cette même période. Il représentait 469 milliards d'heures en 1979, et 512 milliards en 1990. Les effectifs correspondant à ce volume de travail ont progressé un peu plus rapidement, de l'ordre de 1,1 % l'an, et sont passés de 251 à 284 millions de personnes.

Cependant le partage entre production, volume de travail et effectifs s'est opéré de manière différente selon les zones (voir tableau 1). Avec 4 % par an, le Japon a connu la croissance la plus rapide du PIB

sur la période, mais le volume de travail n'y a pas augmenté beaucoup plus rapidement que l'ensemble, et les effectifs encore moins. Le Japon a accru sa part dans la production globale de plus de trois points, et cet accroissement équivaut à deux fois le PIB suédois. Pourtant, la part des emplois "fixés" au Japon est restée à peu près constante : c'est une autre manière de constater que les performances japonaises s'appuient sur des gains de productivité nettement plus importants que ses concurrents.

Les Etats-Unis présentent une configuration différente : la croissance du PIB a été voisine de la moyenne globale, mais l'économie américaine a continué à créer des emplois à un rythme significativement plus rapide. La durée du travail a connu d'importantes fluctuations autour d'une norme légèrement décroissante à moyen terme, de telle sorte que le volume de travail et les effectifs ont augmenté de manière voisine sur l'ensemble de la période. On retrouve là une caractéristique bien connue que l'on peut appeler si l'on veut croissance "riche en emplois" et qui peut se mesurer ainsi : la part des Etats-Unis dans le PIB global a reculé de plus d'un point et demi, mais ce pays a néanmoins réussi à "capter" une part croissante, de plus de trois points, du volume de travail global.

Tableau 1. PIB, volume de travail et effectifs

	PIB		Volume		Effectifs	
	TX	1990	TX	1990	TX	1990
Allemagne	1,9	1 261	- 0,1	47 394	0,5	28 499
France	2,3	988	- 0,7	37 312	0,1	22 236
Italie	2,4	831	0,1	36 479	0,4	21 123
Royaume-Uni	2,3	742	- 0,2	43 892	0,5	26 794
Suède	2,0	169	0,9	6 671	0,7	4507
Europe à 5	2,2	3 990	- 0,2	171 747	0,4	103 159
Etats-Unis	2,5	4 877	1,6	210 128	1,7	117 917
Japon	4,0	2 819	1,0	130 005	1,1	62 502
Total	2,7	11 687	0,8	511 880	1,1	283 578

TX Taux de croissance annuel moyen 1979-1989 en %

PIB Milliards de dollars constants de 1987

VOLUME Millions d'heures travaillées

EFFECTIFS Milliers

Source : OCDE

Par rapport à ces deux pays, l'Europe se caractérise par une configuration défavorable à plusieurs égards. La croissance sur la décennie 1979-1989 est tout d'abord inférieure d'un demi-point à la moyenne globale, l'Allemagne et la Suède tirant les performances légèrement vers le bas. Il faut cependant souligner que les différences constatées entre chacun des pays sont relativement minimes et dépendent de manière importante de la périodisation. Mais un autre phénomène ne laisse planer au-

cun doute : ces performances pourtant moyennes du point de vue de la croissance ont nécessité des efforts particuliers en productivité puisque le volume de travail recule, surtout en France, et ne progresse un peu qu'en Suède. Cette configuration oppose nettement l'Europe à la fois aux Etats-Unis et au Japon, même si la réduction de la durée du travail permet de gommer les contrastes du point de vue de l'évolution des effectifs. Pour résumer : l'Europe semble avoir besoin de réaliser des efforts supérieurs de productivité pour obtenir une progression donnée du PIB et ne peut donc créer des emplois qu'à condition de mettre en oeuvre une forme de réduction de la durée du travail.

L'ÉVOLUTION GLOBALE DE LA DURÉE DU TRAVAIL

Les durées du travail apparentes doivent être corrigées pour tenir compte du temps partiel. C'est sur de telles données que s'appuie le rapide panorama présenté ici (voir annexes 1 et 2 pour l'analyse et le traitement des sources statistiques). Il fait apparaître un certain nombre de résultats significatifs rassemblés dans le tableau 2.

Tableau 2. Durée du travail

		1979	1990	TX	VAR
Allemagne	d*	1 879	1 784	- 0.49	- 89
	d	1 772	1 663	- 0.60	- 103
Etats-Unis	d*	2 001	1 963	- 0.12	- 24
	d	1 817	1 782	- 0.14	- 25
France	d*	1 898	1 784	- 0.59	- 109
	d	1 817	1 678	- 0.75	- 131
Italie	d*	1 825	1 765	- 0.31	- 56
	d	1 788	1 727	- 0.32	- 57
Japon	d*	2 287	2 278	- 0.03	- 6
	d	2 110	2 080	- 0.13	- 27
Royaume-Uni	d*	1 950	1 896	- 0.29	- 55
	d	1 772	1 638	- 0.75	- 129
Suède	d*	1 640	1 628	- 0.01	- 1
	d	1 451	1 480	0.23	33
Europe à 5	d*	1 880	1 801	- 0.41	- 76
	d	1 772	1 665	- 0.59	- 101
Total	d*	2 015	1 973	- 0.18	- 35
	d	1 863	1 805	- 0.28	- 52

En heures annuelles

d* durée moyenne corrigée pour temps partiel

d durée moyenne apparente

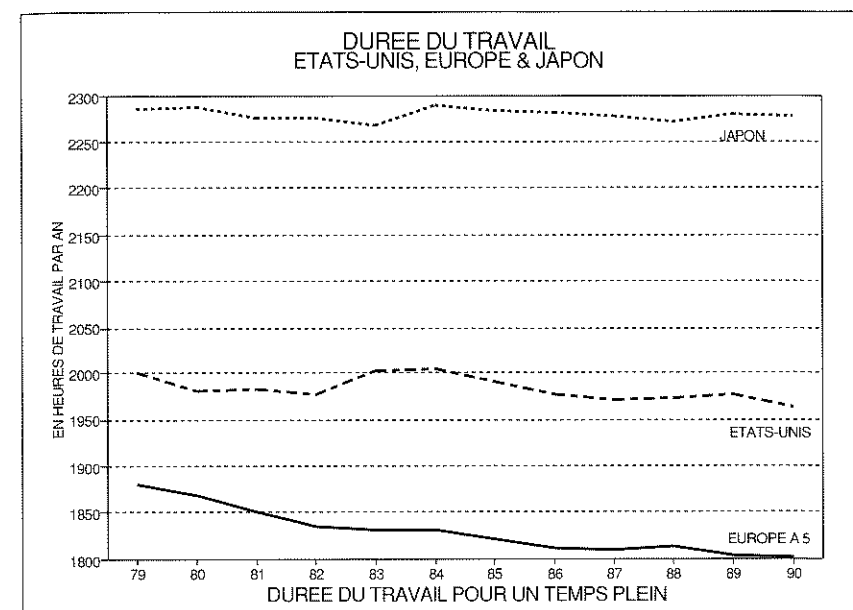
TX taux de croissance annuel moyen 1979-1989

VAR variation en heures entre 1979 et 1989

Sources : voir annexe méthodologique

La durée du travail reste élevée au Japon (un peu moins de 2 300 heures) et dépasse ainsi de plus d'un quart la durée moyenne en Europe qui s'établit à 1 800 heures. Aux Etats-Unis, la durée du travail épouse de manière plus marquée la conjoncture, mais se maintient dans une bande allant de 1 950 à 2 000 heures. Enfin, l'Europe se caractérise non seulement par un niveau inférieur de la durée du travail, mais aussi par une tendance affirmée à sa réduction : elle a en effet baissé selon un rythme annuel de 4,2 % entre 1979 et 1989, contre 1,9 % aux Etats-Unis et 0,4 % au Japon (voir graphique 1).

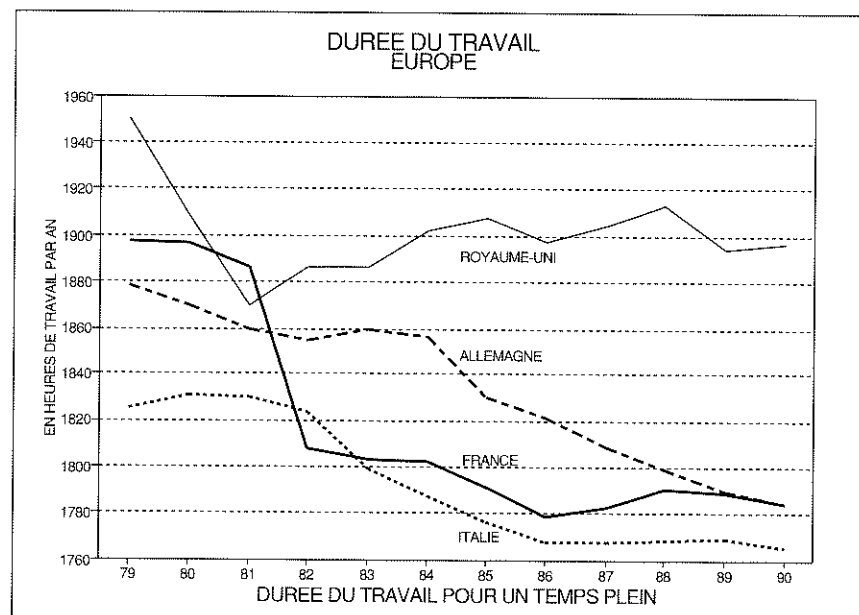
Graphique 1.



On peut donc remarquer de manière très générale que la durée du travail tend à se réduire plus vite là où les problèmes d'emploi sont les plus marqués, mais on doit avancer également une seconde opposition : alors qu'aux Etats-Unis et surtout au Japon, la durée du travail de référence semble une donnée immuable sur cette décennie, elle joue, dans les pays européens, un rôle de variable d'ajustement qui lui confère des profils fortement typés (voir graphique 2).

On peut laisser de côté la Suède, où la durée du travail demeure pratiquement constante, à un niveau très bas de 1 628 heures en 1990, inférieur d'environ trois heures par semaine à ce qu'il est en France. Si l'on examine alors les quatre grands pays européens on ne peut qu'être frappé par l'allure très spécifique de chacun d'entre eux, qui confirme le statut de variable politique de la durée du travail. On doit cependant opposer l'Allemagne aux trois autres pays, dans la mesure où - à l'exception d'une rémission en 1983-1984 faisant suite à la récession de 1982-1982 - la réduction de la durée suit une tendance régulière à la baisse. La durée du travail en Allemagne a de nouveau rejoint le niveau français après l'avoir "croisé" en 1981-1982. Mais ces deux trajectoires n'ont évidemment pas la même signification. En France, avec le passage aux 39 heures et la cinquième semaine de congés payés, la durée annuelle du travail a baissé massivement, passant de 1 886 à 1 808 heures entre 1981 et 1982, ce qui représente un peu plus de 4 % en une seule année. Mais ce mouvement a été ensuite très brusquement interrompu, notamment parce que la durée légale avait rejoint la durée effective ; depuis 1983, la durée du travail est restée pratiquement constante. N'obéissant plus qu'aux fluctuations de la conjoncture, elle a même légèrement augmenté durant la reprise 1988-1990.

Graphique 2.



Le même phénomène s'est produit de manière plus amortie en Italie, où, après avoir reculé à un rythme relativement soutenu entre 1983 et 1985, la durée du travail s'est stabilisée à un niveau cependant inférieur à celui de ses voisins. Mais c'est certainement le Royaume-Uni qui présente le profil le plus atypique : la forte baisse enregistrée en 1980 et 1981 est le produit d'un effet de structure. C'est en effet au début de l'ère thatchérienne que se concentrent de très massifs licenciements dans l'industrie. Comme les premiers touchés sont des ouvriers peu qualifiés effectuant fréquemment des semaines dépassant largement les quarante heures, la durée moyenne baisse mécaniquement. Mais elle montre ensuite une tendance à la hausse qui ne s'estompe qu'avec l'entrée en récession de 1990. Dans ce pays où n'existe aucune législation sur la durée du travail, celle-ci atteint un niveau élevé de 1 900 heures, qui se rapproche plus des Etats-Unis que de la moyenne européenne. Le Royaume-Uni est d'ailleurs le pays où la correction portant sur le temps partiel introduit la différence la plus importante entre durée apparente et durée corrigée.

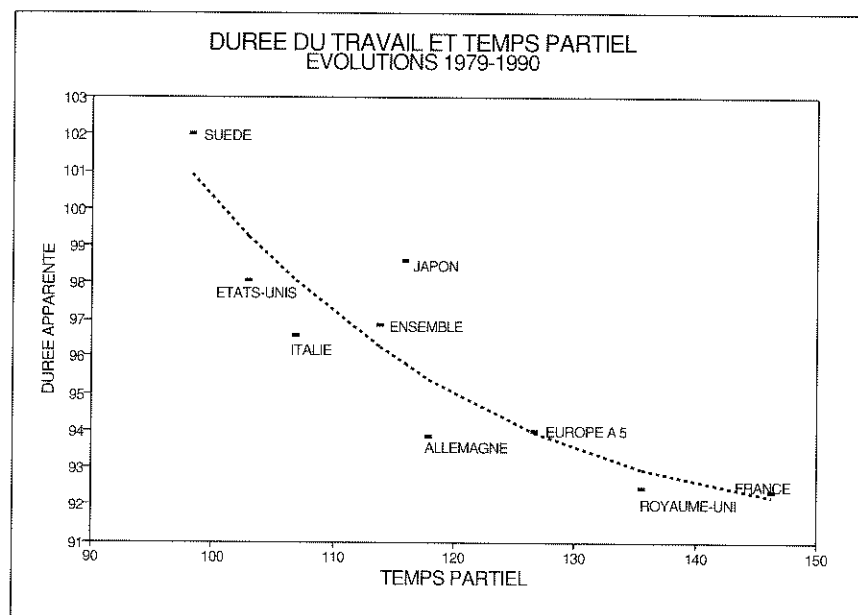
LE TEMPS PARTIEL COMME MODALITÉ DE RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

On peut mettre en lumière une liaison assez nette entre la progression du temps partiel et la réduction de la durée apparente du travail (voir graphique 3). Une telle liaison peut être interprétée de deux manières. Elle reflète en premier lieu le fait que les pays qui se trouvent confrontés à une évolution défavorable du volume de travail utilisent tous les moyens à leur disposition pour en diluer les effets : la réduction de la durée du travail et le recours accru au temps partiel apparaissent de ce point de vue complémentaires. Les pays se rangent sur cette courbe selon un ordre qui respecte en gros l'évolution du volume de travail. Ceux où il recule le plus nettement (France et Royaume-Uni) sont aussi ceux où le temps partiel progresse le plus vite et où la réduction de la durée du travail est la plus marquée. Il faut rappeler au passage que le cas français est assez spécifique du point de vue de la périodisation puisque l'intégralité de la réduction de la durée est acquise entre 1979 et 1983.

À l'autre bout de l'échelle, les pays à plus nette progression du volume de travail (Etats-Unis, Japon et Suède) sont également ceux qui ont le moins recours à la réduction de la durée ou à la progression du temps partiel. La Suède représente de ce point de vue un cas tout-à-fait particulier puisque la part du travail à temps partiel reste cons-

tante, mais à un niveau très élevé (presque un quart des emplois) de même que la durée du travail, mais cette fois à un niveau apparent très bas, de moins de 1 500 heures par an.

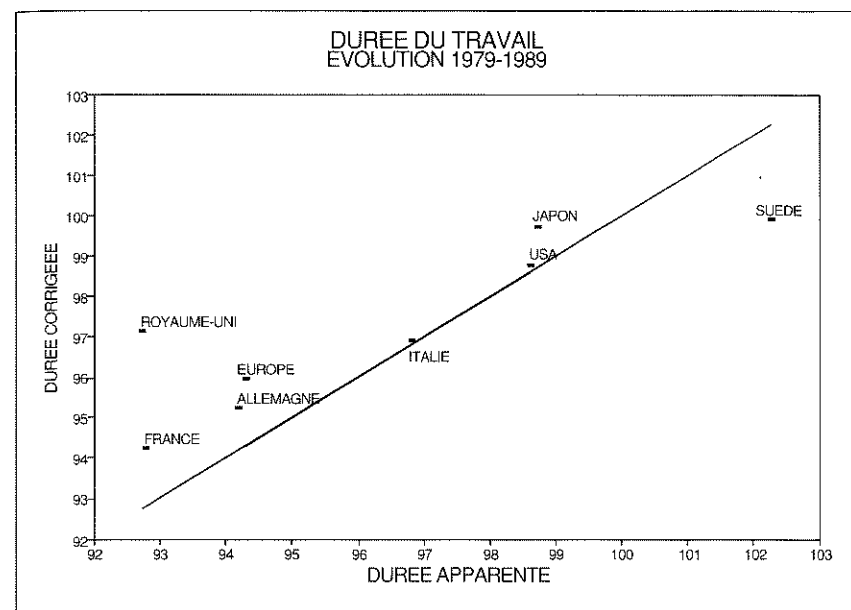
Graphique 3.



Cette même liaison permet en second lieu de vérifier l'importance de la distinction entre durée apparente et durée corrigée pour temps partiel : elle illustre en partie le fait que la progression du temps partiel est précisément un moyen d'obtenir une réduction de la durée apparente du travail. Si l'on remplace la durée apparente par la durée corrigée, la liaison avec la montée du temps partiel tend à disparaître.

Certes, la progression du temps partiel n'explique qu'en partie la réduction de la durée apparente, comme l'illustre bien le graphique 4 où la bissectrice figure une évolution strictement parallèle de la durée corrigée et de la durée apparente. Le Royaume-Uni en est très éloigné dans la mesure où les taux de croissance de ces deux grandeurs y diffèrent d'un demi-point par an ; la contribution du temps partiel à la réduction de la durée du travail apparaît donc particulièrement forte dans ce pays. Mais elle demeure importante pour la France et l'Allemagne, où la différence représente entre un et deux dixièmes de point par an : ces décimales cumulées sur dix ans représentent des écarts non négligeables.

Graphique 4.



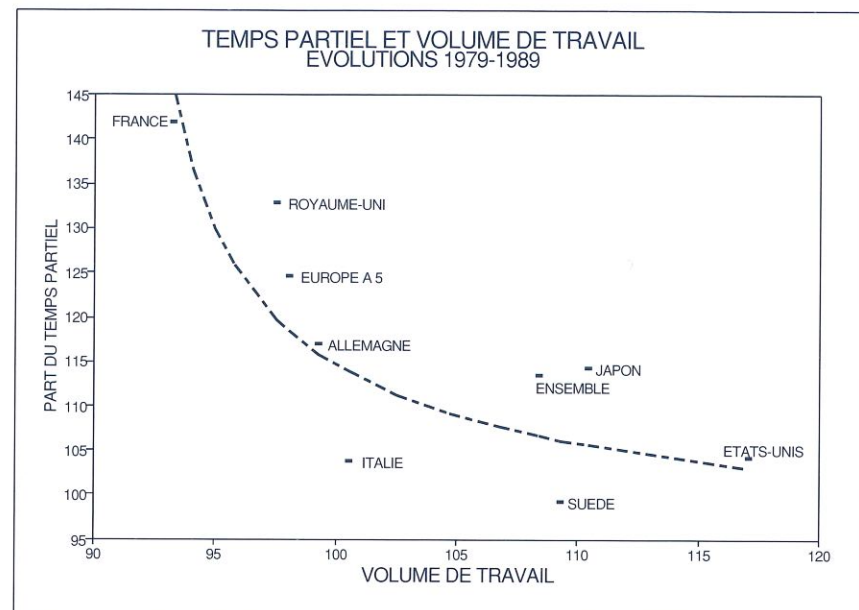
LE DÉVELOPPEMENT DU TEMPS PARTIEL

À l'exception de la Suède, le temps partiel s'est partout développé de manière importante. Le taux de progression des emplois à temps partiel entre 1979 et 1989 a en moyenne atteint 2,4 % par an pour l'ensemble des pays considérés, alors que l'emploi total n'y a augmenté globalement que de 1,1 %. Cette élasticité importante se traduit bien sûr par une élévation de la part du temps partiel dans l'emploi total, d'environ deux points en Allemagne, plus de trois en France, et plus de cinq au Royaume-Uni. Cette progression rapide est donc un phénomène très spécifique à l'Europe, même s'il concerne moins les pays du Sud.

On peut d'un certain point de vue parler de "rattrapage" dans la mesure où l'Europe part d'un taux de recours au temps partiel inférieur de 50 % à celui qui prévalait aux Etats-Unis et au Japon au début des années quatre-vingt. Dix ans plus tard, l'éventail des situations s'est rétréci. Mais plutôt que de suggérer l'alignement sur un modèle universel d'emploi, on peut tout aussi bien faire valoir que cette convergence n'est en quelque sorte qu'une coïncidence et que l'Europe, confrontée à des problèmes d'emploi, avait, plus que les Etats-Unis ou le Japon, "besoin" de recourir au temps partiel. C'est ce

que suggère de manière très claire le graphique 5, qui rapporte la progression de la part du temps partiel à la croissance du volume de travail. On voit que les pays confrontés à une baisse ou à une stagnation du volume de travail sont aussi ceux qui ont le plus accru le recours au temps partiel. On retrouve d'un côté le Japon, les Etats-Unis et la Suède, de l'autre le reste de l'Europe.

Graphique 5.



Les différences nationales ne sont pas pour autant gommées : pour une évolution voisine du volume de travail, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas enregistré la même progression du temps partiel. On peut entrevoir un effet de légitimité, puisque, de ces trois pays, les deux où le temps partiel était déjà bien installé - à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni - ont enregistré une progression rapide, surtout outre-Manche. La France détient le record peu enviable du recul le plus affirmé du volume de travail : il n'est pas étonnant de constater que c'est aussi celui qui a enregistré la progression la plus vive du travail à temps partiel.

TEMPS PARTIEL ET EMPLOI FÉMININ

L'emploi à temps partiel concerne principalement les femmes. Sur les 46 millions d'emplois à temps partiel que l'on peut recenser dans l'ensemble des pays étudiés ici, les trois quarts sont occupés par des

femmes. Mais cette proportion peut varier assez notablement, puisqu'elle va de 68 % aux Etats-Unis à 92 % en Allemagne (voir tableau 3).

Tableau 3. Emploi des femmes et temps partiel

	Temps partiel dans l'emploi		Part des femmes dans le temps partiel	
	1979	1989	1979	1989
Allemagne	11,4	13,2	91,6	90,5
Autriche	7,2	8,8	87,8	88,8
Belgique	6,0	10,2	88,9	89,6
Danemark	22,7	23,7	86,9	79,4
Espagne	---	4,8	---	77,2
France	8,2	12,0	82,2	83,1
Grèce	---	5,5	---	65,7
Irlande	5,1	8,1	71,2	68,2
Italie	5,3	5,7	61,4	64,7
Luxembourg	5,8	6,5	87,5	80,0
Norvège	25,3	26,6	83,0	81,8
Pays-Bas	16,6	33,2	76,4	70,4
Portugal	7,8	5,9	80,4	69,8
Royaume-Uni	16,4	21,8	92,8	87,0
Suède	23,6	23,2	87,5	83,7
CEE à 10	9,6	13,2	86,3	82,9
Etats-Unis	16,4	16,9	68,0	67,6
Japon	15,4	17,6	70,1	73,0

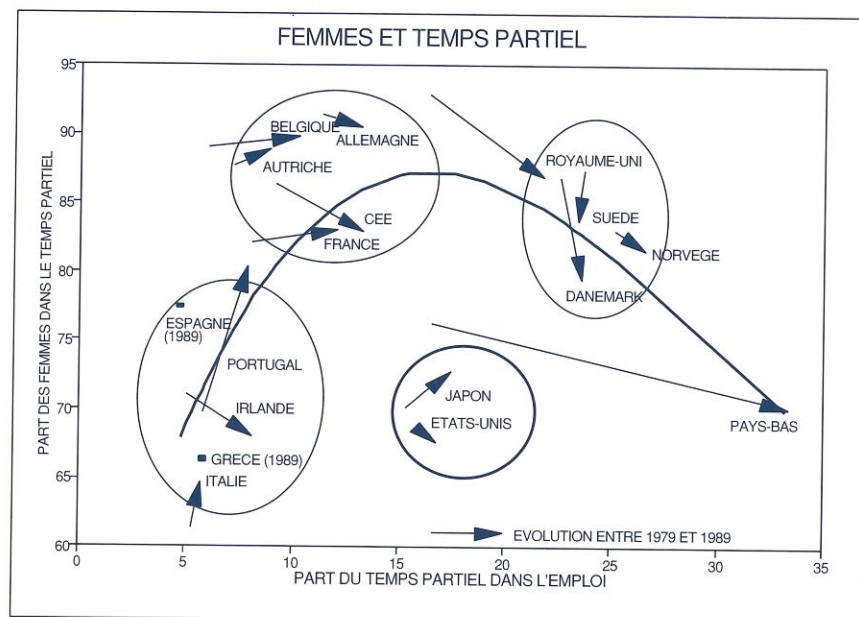
En %

Source : OCDE

Cette variabilité suggère un examen un peu plus approfondi des relations qui peuvent exister entre développement du temps partiel et degré de féminisation. Les informations utilisées ici portent sur un échantillon de pays élargi pour la circonstance, et elles sont résumées par le graphique 6. On constate que les pays européens se disposent selon une courbe "en cloche", qui permet de distinguer trois grands groupes de pays. Dans les pays du Sud, on constate à la fois un faible niveau de développement du temps partiel en général, ainsi qu'un degré de féminisation relativement bas, puisqu'il n'excède pas 70 %. A l'autre bout de la courbe, les pays du Nord (Royaume-Uni, Suède, Danemark et surtout Pays-Bas) connaissent un recours au temps par-

tiel important mais avec un degré de féminisation qui tend à baisser. Entre les deux, la France et l'Allemagne, ainsi que la Belgique, sont caractérisées par un recours au temps partiel moyen mais par un degré de féminisation maximum.

Graphique 6.



Les évolutions pays par pays entre 1979 et 1989 font apparaître un déplacement dans le temps respectant l'allure générale de la courbe. L'Italie, et surtout le Portugal, voient augmenter en même temps le recours au temps partiel et la part que les femmes y occupent. Dans les pays scandinaves et assimilés au contraire, la proportion de femmes recule, l'exemple le plus frappant étant le Danemark où l'on perçoit la marque d'une demande sociale de réduction uniforme de la durée du travail. Le groupe franco-allemand tend à développer le temps partiel tout en conservant un degré de féminisation élevé.

L'intérêt de cette présentation est aussi de souligner la diversité des évolutions en Europe, alors que le Japon, et surtout les Etats-Unis, occupent une position voisine et qui se modifie peu au cours du temps. On constate donc la nécessité de combiner, pour chacune des régions, deux séries de déterminations. On a pu repérer une corrélation affirmée entre les pays où se développe le temps partiel et ceux

qui se voient confrontés à une évolution trop lente du volume de travail. Mais cette logique quantitative générale se décline de manière différente selon les spécificités nationales qui conduisent cependant les pays européens à se situer sur une "trajectoire" commune, ce qui n'implique d'ailleurs pas que les pays du Sud vont la parcourir intégralement pour s'aligner à terme sur les pays scandinaves.

On aurait pu imaginer un scénario où l'extension du temps partiel conduirait, dans la mesure où il concerne essentiellement les femmes, à un recul de la part que celles-ci occupent dans l'activité économique. Or, cela ne s'est pas produit : les taux d'activité féminins ont continué à augmenter, de telle sorte que le développement du temps partiel accompagne la montée générale de la participation des femmes. On peut mesurer celle-ci de plusieurs manières, comme le résume le tableau 4.

Tableau 4. La part des femmes dans l'emploi

	Emploi total		Emploi à temps partiel		Volume de travail	
	1979	1989	1979	1989	1979	1989
Allemagne	37,8	39,6	91,6	90,5	30,9	31,7
Etats-Unis	41,6	45,2	67,8	67,6	36,5	40,6
France	38,3	42,3	82,1	83,1	34,7	36,7
Italie	31,7	34,7	61,4	64,7	29,9	32,7
Japon	38,6	40,4	70,1	73,0	33,0	33,4
Royaume-Uni	40,1	44,0	92,8	87,0	29,2	31,6
Suède	44,6	47,9	87,5	83,7	31,5	36,8
Europe à 5	37,5	40,7	87,8	86,5	31,2	33,2
Total	39,4	42,5	74,4	74,9	33,6	36,5

En %

Source : OCDE

Les femmes occupent en moyenne 42,7 % du nombre total d'emplois. Cette proportion est plus élevée en Suède et dans les pays anglo-saxons, voisine de la moyenne en France, inférieure au Japon et encore plus en Italie. La part des femmes dans l'emploi a augmenté dans tous les pays étudiés, dans une proportion allant de deux à quatre points de l'emploi total.

Mais on vient de voir que les femmes sont toujours majoritairement concernées par les emplois à temps partiel, même si cette proportion tend à diminuer lentement. C'est pourquoi il convient d'examiner la ventilation du volume de travail entre hommes et femmes, qui donne une idée plus précise du partage des heures de travail. Ce

calcul permet de mieux évaluer la part réelle des femmes dans l'activité économique, que le simple comptage des effectifs ne fait qu'approcher : cette contribution est assez significativement inférieure. En France, les femmes occupent ainsi 42,3 % des emplois, mais effectuent 36,7 % des heures de travail. Ces proportions sont respectivement de 40,7 et 33,2 % pour l'ensemble des cinq pays européens. Cette différence en niveau ne conduit cependant pas à un biais très marqué dans les évolutions. La participation des femmes augmente aussi si on l'évalue en heures de travail, cette progression est seulement un peu moins marquée que si l'on raisonne en effectifs.

UN BILAN DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1979 ET 1989

Toutes ces analyses menées "en stocks", qui examinent le volume global de travail et les effectifs totaux, tendent à insister sur les inerties structurelles et à gommer les évolutions en cours. Celles-ci apparaissent beaucoup mieux si l'on choisit cette fois d'examiner l'accroissement à la marge à partir des flux nets d'emplois. Les calculs effectués de manière à distinguer emplois à temps partiel et à plein temps, avec leur répartition entre hommes et femmes, contribuent alors à mettre en lumière des mutations considérables. La méthode est simple : elle consiste à calculer sur la période 1979-1989 les variations nettes de l'emploi décrites selon la double distinction du sexe et de la forme de travail. Le tableau 5 rassemble ces résultats, dont il convient de détailler les principaux enseignements.

Tableau 5. Les variations de l'emploi entre 1979 et 1989

	Emploi total			A temps partiel			A temps plein		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	1 443	405	1 037	699	69	630	744	336	408
Etats-Unis	18 504	6 610	11 894	3 864	1 274	2 590	14 641	5 336	9 304
France	116	- 791	907	765	26	739	- 649	- 817	167
Italie	775	- 98	874	83	- 32	114	693	- 67	759
Japon	6 483	2 914	3 570	2 347	340	2 007	4 137	2 574	1 563
Royaume-Uni	1 326	- 260	1 586	1 660	478	1 183	- 334	- 738	403
Suède	286	11	275	60	35	24	227	- 24	251
Europe à 5	3 946	- 732	4 679	3 267	576	2 691	679	- 1308	1 988
Total	28 934	8 791	20 143	9 477	2 190	7 288	19 456	6 601	12 855

En milliers

Source : OCDE

On s'intéresse ici à la structure de ces variations et aux contributions des différentes formes d'emploi. Il faut souligner au passage qu'il s'agit de variations nettes qui recouvrent de multiples itinéraires individuels d'entrée sur le marché du travail, de sortie vers la retraite ou le chômage, de passages du temps plein au temps partiel, etc. On n'observe que la résultante de tous ces mouvements, qui peut donc renvoyer à des réalités sociologiques différentes, et on s'en tient aux variables retenues ici pour étudier la structure de l'emploi. Ce croisement entre statut (temps plein/temps partiel) et sexe suffit à mettre en lumière des modifications radicales.

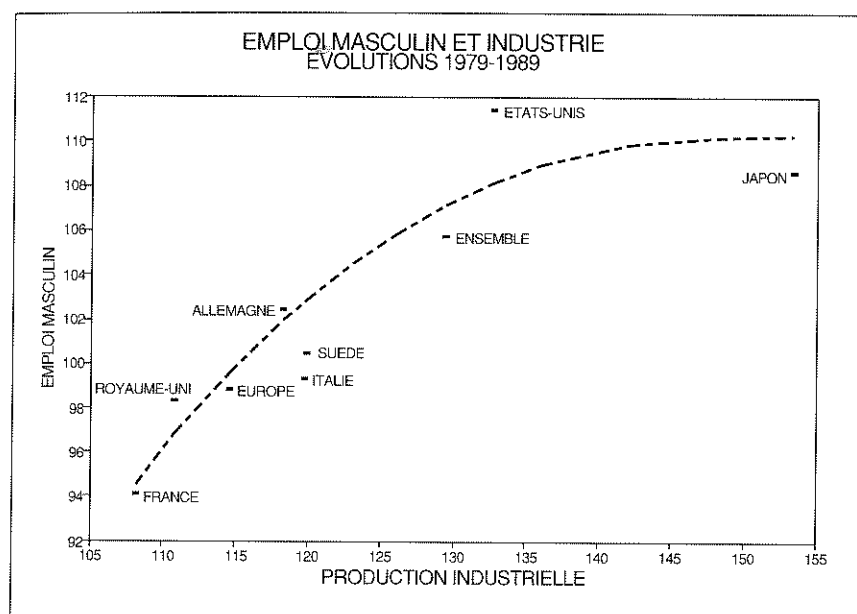
ÉVOLUTION À LA MARGE DE LA STRUCTURE PAR SEXE

Commençons par l'Europe, qui a créé près de quatre millions d'emplois nets entre 1979 et 1989 : la structure par sexe de ce flux de nouveaux emplois n'est pas comparable à celle du "stock" de population occupée. La raison en est bien simple : cette création nette a été obtenue moyennant la réduction de 700 000 emplois d'hommes, plus que compensée par la création de 4 700 000 emplois féminins. Laissons de côté pour l'instant la question du temps partiel pour comparer cette particularité européenne avec les Etats-Unis et le Japon.

Dans ces deux pays, on retrouve une évolution plus régulière, en ce sens que les effectifs masculins et féminins augmentent parallèlement. Sur 100 emplois nouveaux créés entre 1979 et 1989, 36 sont des emplois masculins aux Etats-Unis, et 45 au Japon. En 1979, cette proportion atteignait respectivement 58 et 61 % de la population occupée : cette différence entre proportion initiale et proportion "marginale", calculée sur les variations traduit la croissance plus rapide de l'emploi féminin.

Voilà donc une différence de poids : la montée de l'emploi des femmes s'accompagne en Europe d'une diminution absolue du nombre d'emplois occupés par des hommes. Un examen plus détaillé du tableau 5 montre que ce sont essentiellement la France et le Royaume-Uni qui se trouvent à l'origine de ce phénomène : au cours des dix ans considérés, ces deux pays ont respectivement supprimé 5,9 et 1,7 % de leur "stock" d'emplois masculins. Seule l'Allemagne obéit à un schéma différent et réussit à créer des emplois masculins. Ces suppressions nettes d'emploi correspondent pour l'essentiel à la disparition d'emplois à plein temps, à l'exception du Royaume-Uni où l'on peut observer un déplacement important vers des emplois masculins à temps partiel.

Graphique 7.



Cette évolution peut être mise en rapport avec la dimension sectorielle de la croissance, à partir d'une partition simple entre l'industrie et le reste de l'économie. Les services, par opposition à l'industrie, représentent la sphère privilégiée d'extension des emplois féminins, alors que l'emploi industriel est principalement masculin. On peut donc assez naturellement formuler l'hypothèse selon laquelle le degré de féminisation de l'emploi progressera de manière d'autant plus rapide qu'une économie s'orientera vers le secteur des services. Cette intuition est vérifiée de manière éclairante par le graphique 7 mettant en relation les évolutions de l'emploi masculin et de la production industrielle sur la période 1979-1989. On vérifie bien que l'emploi masculin progresse plus vite dans les pays où la production industrielle enregistre une croissance plus rapide, alors même qu'une semblable corrélation entre production et emploi totaux est beaucoup plus difficile à établir. Les Etats-Unis et le Japon s'opposent globalement à l'Europe de ce point de vue et, à l'intérieur de l'Europe, la France occupe une position très fortement typée.

LE RÔLE DU TEMPS PARTIEL DANS LES CRÉATIONS NETTES D'EMPLOIS

La seconde donnée importante qui ressort de l'examen des évolutions est que 83 % des emplois nets créés en Europe sont des emplois à temps partiel. Ce résultat recouvre en grande partie le précédent, dans la mesure où temps partiel et emploi féminin sont deux caractéristiques étroitement liées.

Là encore, ce résultat oppose l'Europe au Japon et aux Etats-Unis, où la part des emplois à temps partiel dans les emplois créés atteint respectivement 36 et 21 %, alors que cette proportion atteignait en 1979 15 et 16 % pour chacun de ces pays. Et là encore, la France et le Royaume-Uni occupent une position spéciale, puisque le nombre d'emplois à temps plein recule dans ces deux pays entre 1979 et 1989, de 649 000 (soit 3,2 %) en France, et de 334 000 (soit 1,6 %) au Royaume-Uni. En Allemagne le temps partiel représente près de la moitié des créations d'emplois, mais il joue un rôle secondaire en Italie et en Suède.

LE PARTAGE DU VOLUME DE TRAVAIL

En condensant les points de vue précédents, on peut déboucher sur une vision encore plus synthétique du partage par sexe du volume permettant de bien mettre en évidence les caractéristiques de chaque grande zone (voir le tableau 6). Aux Etats-Unis et au Japon, le volume de travail augmente à un rythme annuel moyen de 1,6 et 1 % par an. Une proportion importante de ce supplément de volume de travail va aux femmes : les 2/3 aux Etats-Unis, la moitié au Japon, avec, on le rappelle, une assez faible progression du temps partiel.

Tableau 6. Volume de travail
Evolution par sexe entre 1979 et 1989

	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	- 309	- 791	481
Etats-Unis	30 671	10 535	20 136
France	- 2 667	- 2 918	251
Italie	205	- 875	1 080
Japon	12 032	6 056	5 976
Royaume-Uni	- 1 087	- 1 946	859
Suède	563	- 8	571
Europe à 5	- 3 295	- 6 538	3 242
Total	39 408	10 054	29 354

En millions d'heures de travail

Source : OCDE

En Europe, il en va tout autrement, puisque le volume de travail baisse de 0,2 % l'an : en 1989, il est ainsi inférieur de plus de trois milliards d'heures à ce qu'il était dix ans plus tôt. La ventilation par sexe de cette baisse globale prend la forme d'un double mouvement : le volume de travail masculin a baissé de 6,5 milliards d'heures, ce recul correspondant pour l'essentiel à des suppressions d'emplois à temps plein. Dans le même temps, le volume de travail occupé par des femmes a augmenté de 3,3 milliards d'heures mais cet accroissement correspond pour les 2/3 à des emplois à temps partiel.

Cette configuration propre à l'Europe apparaît encore une fois particulièrement accusée au Royaume-Uni et surtout en France, où un bilan encore plus ramassé peut être dressé de la manière suivante. Le volume de travail recule de 2,7 milliards d'heures correspondant pour l'essentiel à des suppressions d'emplois masculins. Il reste aux femmes 250 millions d'heures de travail supplémentaires, qui correspondent à moins de 140 000 emplois à temps plein. Autant dire qu'en France les femmes actives, dont le nombre total a augmenté de 900 000 sur cette période, n'ont eu à se "partager" qu'un volume de travail très faiblement croissant. Cela n'a été possible que dans la mesure où 81,5 % des emplois créés ont été des emplois à temps partiel.

Le cas extrême que la France représente de ce point de vue fait bien ressortir l'ambiguïté fondamentale de l'évolution de l'emploi féminin en Europe. D'un côté, la montée du chômage n'a pas conduit à faire de l'activité des femmes une variable d'ajustement : l'aspiration à l'emploi des femmes est restée suffisamment forte pour que leur "retour au foyer" n'ait pas rempli ce rôle. Mais la contrepartie de cette évolution favorable est la place importante occupée par le temps partiel dans la création d'emplois pour les femmes.

Il ne s'agit d'ailleurs pas entièrement d'un choix de société en faveur de l'égalité des sexes, dans la mesure où d'autres variables d'arbitrage que la seule aspiration des femmes à l'emploi ont évidemment joué un rôle important du côté des employeurs : différences de salaires, de reconnaissance des qualifications et plus grande facilité à faire accepter aux femmes, compte tenu du poids des modèles culturels, un emploi à temps partiel, instrument privilégié de la flexibilité.

A LA CROISÉE DES CHEMINS

Les quelques instruments méthodologiques que l'on a utilisés dans cette étude comparative peuvent conduire à mettre en lumière un choix fondamental que les sociétés sont aujourd'hui en train de trancher, en y apportant des réponses différenciées en fonction à la fois

des performances économiques et des contraintes institutionnelles. Ce choix oppose le temps partiel et la réduction uniforme de la durée du travail, qui sont les deux manières de répartir un volume de travail donné entre un effectif donné de personnes.

En réalité, le chômage intervient en amont de cette alternative et représente une modalité particulière, celle du non-accès au partage du travail. Un indicateur intéressant, même s'il ne doit évidemment pas suggérer des recommandations trop arithmétiques, peut alors être calculé pour réintroduire cette dimension. Il s'agit de la "**durée uniforme de travail assurant le plein emploi**", obtenue en divisant le volume de travail par la population active.

Le tableau 7 montre que cette durée de référence est inférieure d'environ 15 % à la durée moyenne corrigée pour temps partiel. C'est le Royaume-Uni qui en est le plus éloigné, alors que la Suède et le Japon en sont plus proches. Au cours de la décennie, cette distance s'est accrue pour la plupart des pays, à l'exception des Etats-Unis et de la Suède.

Tableau 7. Durée uniforme du travail assurant le plein emploi

	1979		1990	
	HA	%D	HA	%D
Allemagne	1 721	91,6	1 582	88,7
Etats-Unis	1 711	85,5	1 684	85,8
France	1 708	90,0	1 527	85,6
Italie	1 649	90,4	1 534	86,9
Japon	2 066	90,3	2 037	89,4
Royaume-Uni	1 691	86,7	1 541	81,3
Suède	1 427	87,0	1 458	89,5
Europe à 5	1 683	89,5	1 544	85,8
Total	1 775	88,1	1 707	86,5

HA Heures annuelles

%D Pourcentage de la durée effective

En France, la durée du travail est aujourd'hui de 1 784 heures annuelles. Une répartition strictement égalitaire du volume de travail entre l'ensemble de la population active (impliquant donc la suppression du chômage et du temps partiel) conduirait à une durée annuelle de 1 544 heures, soit l'équivalent de 34 heures hebdomadaires au lieu des 39 heures actuelles. Si l'on prolonge ce calcul à l'horizon 2000, en supposant par exemple que le volume de travail reste constant et que la population active augmente de 0,5 %, on arrive, avec ces hypothèses optimistes du point de vue de l'emploi, à une nouvelle baisse de

5 % de la durée de référence. Bref, la durée assurant le plein emploi serait de l'ordre de 32 heures par semaine en l'an 2000.

Cette indication montre que des inflexions vont probablement intervenir d'ici là dans la manière dont se résout l'équation comptable de l'emploi. Il n'y a aucun déterminisme arithmétique permettant de décider quelle sera la variable d'ajustement, mais ajustement il devra y avoir. Et il ne pourra se faire que par l'accélération de l'une ou l'autre des tendances d'ores et déjà identifiées : montée du taux de chômage, extension du temps partiel, ou réduction de la durée moyenne du travail pour les emplois à temps plein. Le bilan de la décennie tend à montrer que cet arbitrage n'obéit pas à une logique allant de soi. Les choix sont beaucoup plus tendus dans les économies - en premier lieu l'Europe - où l'évolution du volume de travail est moins favorable à l'emploi. Mais les spécificités nationales continuent à faire apparaître de fortes différenciations entre les principaux pays européens.

* *

ANNEXE 1

Sources statistiques

Les statistiques sur la durée du travail sont loin d'être homogénéisées au niveau international. Cette situation reflète sans doute en partie le fait que cette grandeur est une variable politiquement moins sensible que l'emploi ou le chômage, mais elle s'explique aussi par de nombreux problèmes de mesure, dont les principaux sont les suivants.

Temps partiel et temps plein. *Beaucoup de statistiques sont données sans faire référence au mode de calcul. Tantôt il s'agit d'équivalences plein temps, tantôt de durée moyenne apparente. Pour fixer les idées, les données françaises figurant dans Eurostat pour 1990 donnent par exemple une durée moyenne de 39,6 heures hebdomadaires pour les emplois à plein temps, et de 21,8 heures pour les emplois à temps partiel. La durée moyenne apparente calculée en mélangeant les différentes formes d'emploi s'établit alors à 37,5 heures.*

Durée conventionnelle et durée effective. *La durée conventionnelle est la durée que les salariés devraient effectuer en situation normale. La durée effective s'en écarte pour toute une série de raisons : chômage partiel, heures supplémentaires, arrêts maladies, etc.*

Durée annuelle et durée hebdomadaire. *Le passage de l'une à l'autre incorpore notamment l'effet des jours fériés et des congés payés, avec une distorsion spécifique liée au cas des enseignants, que l'on retrouve également au niveau hebdomadaire.*

Salariés ou ensemble de la population occupée ? *Tel est la principale option quant au champ couvert. Le cas le plus difficile à traiter est bien entendu celui des non-salariés (exploitants agricoles, professions libérales, commerçants, etc.) dont la durée du travail est élastique et difficile à estimer avec précision.*

A ces problèmes, qui s'additionnent souvent, il faut ajouter un dernier obstacle qui tient à l'absence de régularité dans la publication de certaines données. Toutes ces difficultés, rapportées aux besoins de cette étude, ont donc rétréci l'éventail des sources utilisables. On a choisi d'utiliser les données de l'OCDE qui ont l'intérêt d'offrir une grande continuité, d'être - autant que faire se peut - homogènes avec d'autres grandeurs telles que l'emploi ainsi que d'un pays à l'autre, et de ne pas porter que sur les seuls pays européens. Du coup, il a fallu accepter les conventions choisies par l'OCDE, même si elles ne sont pas forcément optimales. Ces choix sont principalement les suivants : il s'agit de durée annuelle, effective, calculée sur l'ensemble de la population occupée y compris à temps partiel.

*La source principale est la série des numéros des **Perspectives de l'Emploi** publiées chaque année par l'OCDE au mois de juillet.*

Cette publication propose régulièrement, dans son annexe statistique, un tableau intitulé "Nombre moyen d'heures ouvrées par personne et par année" qui comprend le travail à temps partiel, comme prend soin de le préciser une

note. Ces données ont été complétées par celles qui figurent dans l'article d'Olivier Marchand : "Une comparaison internationale des temps de travail", *Futuribles* n° 165-166, mai-juin 1992 et, pour ce qui concerne le Royaume-Uni, par des données tirées de divers numéros de la revue *Employment Gazette*.

La livraison de 1990 des *Perspectives de l'Emploi* a fourni des indications très complètes (tableau page 27) permettant de calculer les taux de conversion entre temps partiel et temps plein pour trois années (1980, 1983 et 1988). Ces données ont été interpolées de manière à construire une série 1979-1990.

La livraison de 1991 a fourni la part du travail à temps partiel pour trois années (1979, 1983, 1990) dans le tableau de la page 48. Ces données ont été interpolées de manière à construire une série 1979-1990.

Les séries de PIB (convertis en dollars de 1987) et les données sur les effectifs totaux émanent des *Perspectives Economiques de l'OCDE* de décembre 1992, et de juin 1992 en ce qui concerne l'Allemagne.

ANNEXE 2

Calcul de la durée du travail corrigée pour temps partiel

Le point de départ est la durée apparente du travail, telle qu'elle apparaît dans les données de l'OCDE sous forme d'un nombre d'heures moyen travaillées à l'année. Cette statistique est obtenue en divisant le nombre d'heures travaillées par le nombre de personnes employées. Elle mélange donc emplois à temps plein et emplois à temps partiel. Pour redresser ce biais et chercher à calculer une durée corrigée - équivalant à la durée moyenne du travail d'un emploi à temps plein - il est nécessaire de partir de la relation fondamentale, qui permet de passer de la **durée apparente** D à la **durée ajustée** D^* . Elle s'écrit :

$$(1) \quad D^* \cdot (1-TP) \cdot N + D^* \cdot p \cdot TP \cdot N = D \cdot N$$

TP est la part des emplois à temps partiel dans l'emploi total N et p le taux de conversion, c'est-à-dire la durée moyenne d'un emploi à temps partiel exprimée en pourcentage de la durée moyenne d'un temps plein.

En transformant cette relation, on obtient la formule qui permet en pratique de calculer la durée corrigée D^* en fonction des données disponibles :

$$(2) \quad D^* = \frac{1}{(1-TP) + p \cdot TP} D$$

Mais l'impact du temps partiel est évidemment très différencié selon le sexe, et cette correction ne joue pas de la même manière sur l'emploi des hommes et des femmes. Si l'on veut évaluer la ventilation des heures de travail par sexe, et non plus celle des seuls emplois, il est nécessaire d'introduire une hy-

pothèse nouvelle. On conviendra que la durée d'un emploi à plein temps est la même, dès lors qu'il est ainsi défini, qu'il soit occupé par une femme ou par un homme. Un tel postulat est a priori acceptable si l'on raisonne sur un secteur d'activité suffisamment étroit. Il l'est moins à un niveau plus global, où peuvent intervenir des effets de structure, chaque fois qu'il existe une corrélation entre durée du travail et degré de féminisation. Malgré son caractère insatisfaisant, il faut accepter les biais ainsi introduits, d'autant plus qu'il est possible de vérifier après coup qu'ils sont bien du second ordre par rapport au phénomène de la féminisation du temps partiel.

On peut alors calculer séparément le **nombre d'heures de travail total** VOL effectué par des hommes ou par des femmes. On utilise pour cela la formule ci-dessous :

$$(3) \quad VOL_i = [(1-TP_i) + TP_i \cdot p_i] \cdot N_i \cdot D^*$$

L'indice i correspond au sexe, et l'on vérifie ici le rôle que joue l'hypothèse d'uniformité de D^* entre hommes et femmes. Les autres grandeurs étant disponibles selon le sexe, cette hypothèse permet de calculer le volume de travail par sexe. Mais on peut mesurer ex post sa validité en comparant les deux estimations disponibles pour le volume de travail. Celui-ci peut en effet être calculé directement à partir de la durée apparente et des effectifs, selon :

$$(4.1) \quad VOL = N \cdot D$$

mais aussi à partir des estimations obtenues, séparément pour les hommes et les femmes, à partir des relations (3), soit :

$$(4.2) \quad VOL' = VOL_1 + VOL_2$$

Le rapprochement entre ces deux estimations permet de vérifier que l'hypothèse utilisée entraîne bien une divergence du second ordre, puisque l'écart moyen est de l'ordre de 0,3 % et n'excède en aucun cas 1 %. Une fois cette vérification faite, on corrige les estimations obtenues par sexe de manière à ce que le total corresponde bien à l'information directe.

En faisant fonctionner à l'envers une relation analogue à la relation (2), mais indicée par sexe, on peut alors calculer des durées apparentes D et D^* par sexe, qui n'ont guère d'intérêt sinon de faire apparaître une distorsion plus marquée chez les femmes entre durée moyenne apparente et durée corrigée, en raison de l'impact différencié du temps partiel.

Enfin, on peut en sens inverse, isoler le **volume de travail occupé par des emplois à plein temps VHTP**, et celui qui correspond à des emplois à temps partiel. Là encore, le calcul est immédiat :

$$(5) \quad VHTP_i = (1-TP_i) N_i \cdot D^*$$

On peut aussi introduire une notion plus intéressante qui est celle d'**équivalent temps plein NP** : pour l'ensemble, puis séparément pour les hommes et les femmes, on peut calculer le nombre d'emplois à temps plein qui auraient

pu être créé à partir du même volume de travail, en l'absence de temps partiel. Cette grandeur se calcule aisément :

$$(6) \quad NP_i = VOL_i / D^*$$

Enfin, les différentes notions de productivité du travail peuvent être comparées. On distinguera ainsi la **productivité par tête PROD** qui rapporte le produit **Q** aux effectifs **N** et la **productivité horaire PRODH**, qui rapporte ce même produit au volume de travail. Les formules de calcul sont les suivantes :

$$(7.1) \quad PROD = Q / N$$

$$(7.2) \quad PRODH = Q / (N.D)$$

Seule la dernière définition conduit à une notion de productivité cohérente, se rapprochant le plus d'une description des conditions de production. La comparaison entre les deux a pour intérêt d'évaluer l'erreur commise en approchant cette dernière notion par l'une des deux autres.

Tableau des variables

<i>D</i>	<i>D</i> annuelle apparente du travail
<i>D</i> *	<i>D</i> annuelle du travail corrigée pour temps partiel
<i>N</i>	Effectifs
<i>NP</i>	Equivalent temps plein du volume de travail
<i>NTP</i>	Effectifs à temps partiel
<i>p</i>	Taux de conversion temps partiel / temps plein
<i>PROD</i>	Productivité du travail par tête
<i>PRODH</i>	Productivité horaire du travail
<i>TP</i>	Part des emplois à temps partiel
<i>VHTP</i>	Volume de travail sur emplois à temps plein
<i>VOL</i>	Volume de travail = nombre d'heures travaillées
<i>i</i>	Indice de sexe

D'UN INTROUVABLE NÉO-CORPORATISME À L'ÉMERGENCE D'UN MODÈLE DUALISTE D'EMPLOI : LES VARIANTES FRANÇAISE ET BRITANNIQUE DU TOURNANT MONÉTARISTE

Liêm HOANG-NGOC *

INTRODUCTION

Les systèmes de relations professionnelles jouent sans nul doute un rôle dans la régulation macro-économique (voir encadré 1). Les compromis qui s'y nouent soutiennent plus ou moins le type de politique économique menée et influencent donc l'emploi. Une analyse en termes de degré de corporatisme - au sens anglo-saxon du terme¹ (voir Crouch, 1978 ; Schmitter et Lehmbruch, 1979 ; Tarantelli, 1986 ; Goetschy, 1988 ; Hassenteufel, 1990 ; Hoang-Ngoc et Lallement, 1992a) - indique que les pays néo-corporatistes sont ceux qui obtiennent les meilleures performances macro-économiques. La coordination des prises de décisions entre les acteurs des relations professionnelles crée un contexte favorable au maintien de l'emploi. Ce contexte se manifeste par une stabilité du partage des revenus (à laquelle personne n'entend déroger en déclenchant une spirale prix-salaires ou salaires-prix), un accord de chaque partie sur la politique économique menée en échange de contreparties acceptées par la base (climat favorable à l'investissement du côté patronal, redistribution sociale, maintien du pouvoir d'achat et de l'emploi du côté syndical).

* Chercheur à l'I.R.E.S